



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU LOIRET

Direction de la Réglementation
et des Relations avec les usagers
Bureau des Elections
et de la Réglementation Générale

AR R E T E

modifiant la composition de la commission départementale de recensement des votes pour l'élection des conseillers régionaux des 6 et 13 décembre 2015

—
Le Préfet du Loiret,
Officier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code Electoral, notamment les articles L359 et R188 et suivants,

Vu la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral,

Vu le décret n° 2015-939 du 30 juillet 2015 portant convocation des collèges électoraux pour procéder à l'élection des conseillers régionaux,

Vu l'ordonnance n°118-2015 du 21 juillet 2015 du Premier Président de la Cour d'Appel d'Orléans,

Vu la lettre du président du Conseil Départemental du Loiret du 22 avril 2015,

Vu l'arrêté préfectoral du 10 août 2015 portant institution de la commission de recensement des votes pour les élections régionales des 6 et 13 décembre 2015,

Vu le courriel du président du Conseil Départemental du Loiret en date du 27 novembre 2015,

Sur la proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret,

AR R E T E

ARTICLE 1^{er} :

Pour le 2^{ème} tour, M. Jean-Pierre GABELLE, conseiller départemental du canton Orléans-1, membre suppléant de Mme Nadia Labadie au sein de la commission de recensement des votes pour les élections régionales des 6 et 13 décembre 2015, est remplacé, en cette qualité, par M. Philippe VACHER, conseiller départemental de Châteauneuf-sur-Loire.

ARTICLE 2 :

Le Secrétaire général de la Préfecture du Loiret est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au président et aux membres de la commission ainsi qu'aux mandataires de listes.

Fait à ORLEANS, le 30 NOV. 2015

**Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général**


Hervé JONATHAN

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif d'Orléans – 28, rue de la Bretonnerie – 45057 ORLEANS Cédex - qui devra, sous peine de forclusion, être enregistrée au Greffe de cette juridiction dans le délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision. Tout recours doit être adressé en recommandé avec accusé de réception.

Vous avez également la possibilité de former un recours gracieux auprès du Préfet du Loiret – Bureau des Elections et de la Réglementation – 181, rue de Bourgogne – 45042 ORLEANS Cédex ou hiérarchique auprès du Ministre de l'Intérieur – Direction des Libertés Publiques et des Affaires Juridiques – Cabinet – Bureau des Polices Administratives – Place Beauvau – 75800 PARIS CEDEX 08 – Ce recours gracieux ou hiérarchique maintient le délai de recours contentieux, s'il est lui-même formé dans le délai de deux mois courant, à compter de la notification de la décision contestée.

DIFFUSION

Mme Sylvie MOTTES, présidente du tribunal de grande instance d'Orléans

Mme Marine LACROIX, vice-présidente au tribunal de grande instance d'Orléans

Mme Florence CHOUVIN, vice-présidente au tribunal de grande instance d'Orléans

Mme Josiane ARDOUIN-VORU, vice-présidente au tribunal de grande instance d'Orléans

Mme Marie-Béatrice THIERCELIN, vice-présidente au tribunal de grande instance d'Orléans

Mme Céline CALAME, juge au tribunal de grande instance d'Orléans

Mme Magali FALLOU, juge au tribunal de grande instance d'Orléans

Mme Blandine JAFFREZ, juge au tribunal de grande instance d'Orléans

Mme Estelle JOUEN, juge au tribunal de grande instance d'Orléans

Mme Céline LECLERC, juge au tribunal de grande instance d'Orléans

Mme Elise HUREAU, juge au tribunal de grande instance d'Orléans

Mme Nadia LABADIE, conseillère départementale du canton d'Orléans-1

M. Jean-Pierre GABELLE, conseiller départemental du canton d'Orléans-1

M. Philippe VACHER, conseiller départemental du canton de Châteauneuf-sur-Loire

Mme Bernadette BEYSSAC, attachée principale au Secrétariat général pour les affaires régionales du Centre

Mme Isabelle LANDRIEVE, chef du Service de l'immigration et de l'intégration de la préfecture du Loiret